



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 17
Contre :
Abstentions : 1

Date Convocation : 24/11/2020
Date d'affichage de la convocation : 24/11/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 01/12/2020

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le - 8 DEC. 2020

ID : 033-213301435-20201201-2020_76-DE

Délibération n° 2020 - 76
Mardi 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt, le premier du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT
Johann PETIT procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Johann PETIT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Isabelle BERNADET

**DELIBERATION PORTANT CONVENTIONS D'AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE
CYCLABLE DEPARTEMENTAL EXPERIMENTAL PROVISOIRE ENTRE CUBZAC LES
PONTS ET SAINT ANDRE DE CUBZAC**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route et le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande du Conseil départemental en date du 28 août 2020,
Vu les projets de conventions annexés à la présente délibération,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La commune de Saint-André de Cubzac et de Cubzac les Ponts travaillent avec le Département de la Gironde depuis plusieurs mois sur l'aménagement d'une piste cyclable reliant les deux communes en continuité du pont Eiffel.

Une expérimentation va être réalisée prochainement avec la mise en place d'un itinéraire cyclable départemental expérimental provisoire. Afin de pouvoir réaliser les travaux prochainement, la commune et le Département doivent par conventions s'accorder sur les termes de cette expérimentation.

Ainsi, l'organisation des obligations réciproques concerne à la fois, la signalisation qui doit être mise en place, mais également les différents aménagements à prévoir pour réaliser cette piste cyclable.

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le **- 8 DEC. 2020**

ID : 033-213301435-20201201-2020_76-DE

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des documents pouvant découler de cette expérimentation, et plus particulièrement les deux conventions annexées à la présente délibération afin de pouvoir conventionner avec le Département.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **APPROUVE** la mise en place d'un itinéraire cyclable départemental expérimental provisoire entre les communes de Saint André de Cubzac et Cubzac les Ponts,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble les conventions annexées à la présente délibération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE